

22 octobre 2019 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

CONFÉRENCE DE PRESSE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE - MAYOTTE

Mesdames, Messieurs les parlementaires et Mesdames et Messieurs les élus. Monsieur le Préfet. Mesdames, Messieurs.

Je suis très heureux d'être parmi vous ce soir après une journée marquée par des accueils chaleureux à Mamoudzou et M'tsamboro. Je tenais à remercier les élus et les populations pour cet accueil. J'y ai été très sensible et je voulais remercier l'ensemble des maires et des élus qui m'ont accompagné une bonne partie de cette journée pour pouvoir à la fois échanger sur les sujets de Mayotte, de préoccupation actuelle et future.

Mayotte est au cœur de la France et au cœur de la République. Et la République doit être au cœur de Mayotte. J'ai été, je le disais, très sensible à cet accueil populaire qui dit beaucoup de cet attachement sincère, profond pour la France qui a été à plusieurs reprises choisie, assumée et voulue. Ce déplacement pour moi a été l'occasion de rencontrer les Mahoraises et les Mahorais, plutôt de les retrouver ainsi que leurs élus et également de fixer les premiers résultats de l'action du gouvernement dans ce territoire avec deux piliers essentiels : la sécurité pour tous et le développement du territoire.

Un très gros travail a été fait depuis 2 ans par le gouvernement. Je le lui disais tout à l'heure : la ministre des Outre-mer s'est rendue 7 fois à Mayotte, le ministre de l'Intérieur y est venu à plusieurs reprises et les membres du gouvernement s'y sont fortement impliqués.

Le premier élément de notre stratégie et de ce que nous voulons déployer, c'est évidemment la sécurité. La lutte, en effet, contre l'immigration est le premier pilier de notre action pour la sécurité à Mayotte, là où 48 % de la population est étrangère : à 95 % comorienne dont 50 % environ en situation irrégulière. J'ai souhaité le plan civilo-militaire *Shikandra*, que les ministres M. CASTANER et Mme GIRARDIN ont construit et présenté il y a un peu plus de 2 mois. Ce plan qui mobilise très fortement nos soldats, nos marins, nos policiers, nos gendarmes, nos douaniers, l'ensemble de nos services de l'État – au total, plus de 1 500 personnes – est un plan inédit. Je le confirme ici. Nous avons vu tout à l'heure, l'état-major intégré de celui-ci, qui nous a présenté les leviers d'action conduits en lien étroit sous la supervision de Monsieur le Préfet, qui ont donné des premiers résultats très probants.

Nous avons suivi plusieurs axes pour ce faire. D'abord, le renforcement de l'action en mer avec 6 et bientôt 8 intercepteurs en fonctionnement, des forces en mer plus intégrées et plus nombreuses, avec de nombreux personnels rajoutés et une présence en mer désormais 24 heures sur 24. Nous avons également renforcé l'action à terre avec le renfort de 61 personnels de police et de gendarmerie, un doublement des opérations de la Légion étrangère qui nous ont tout à l'heure rendu compte. Nous avons également mis en place une politique plus intense de lutte contre le travail clandestin. 160 opérations de contrôle ont été faites depuis le début de l'année.

Il en est de même pour la lutte contre les constructions illégales. J'avais annoncé de nouvelles mesures de lutte contre les constructions illégales en Guyane en 2017. Elles ont été intégrées dans la loi dite Elan et sont pleinement applicables et appliquées à Mayotte. Ainsi, 181 habitations ont été démolies depuis le début de l'année, habitations généralement qui sont utilisées par les réseaux de passeurs et les trafiquants, ce qui nous a été là aussi parfaitement expliqué tout à l'heure. Le tribunal sera lui aussi renforcé avec 7 personnels dans les prochaines semaines, marquant notre volonté d'intégrer du côté judiciaire la même mobilisation.

Parallèlement, nous avons soutenu l'amendement du sénateur Thani Mohamed SOILHI sur le droit du sol, qui est désormais réservé aux enfants dont l'un des deux parents est en situation régulière sur le territoire au moment de la naissance. Monsieur le Vice-Président, je crois que cette mesure, qui avait été longtemps discutée, est un élément important qui a permis d'accroître l'efficacité.

Nous devons également faire face à une arrivée croissante de demandeurs d'asile, notamment de l'Afrique des Grands Lacs, et adaptons avec réactivité le dispositif de traitement de ces demandes d'asile pour réduire au maximum la durée d'examen, avec une période de référence de deux mois qui est visée. Pour y faire face, l'OFPPA réorganise son mode de fonctionnement avec des visioconférences quotidiennes. Des travaux en cours seront achevés d'ici mars 2020 pour doubler la capacité de visio-conférence et atteindre les 30 dossiers traités par semaine. Par ailleurs, quatre missions de l'OFPPA seront réalisées à Mayotte en 2020. Enfin, nous

organisons aussi le circuit de renvoi des déboutés dans leur pays d'origine pour être beaucoup plus efficaces.

Au total, cette mobilisation de tous les services de l'Etat, inédite permet d'ores et déjà d'obtenir des résultats. Les reconduites à la frontière augmentent en effet fortement. Elles sont aujourd'hui quasiment de 24.000 à date depuis le début de l'année. Là où l'année dernière, elles étaient à peine 9 800. Les interpellations en mer ont augmenté de 50 % depuis le début de l'année pour atteindre le niveau inégalé de 550 personnes interpellées en septembre 2019. Vous le voyez, à eux seuls, ces chiffres montrent qu'il ne s'agit plus de paroles, mais bien d'une action efficace désormais de l'Etat et de la puissance publique, dont l'objectif est non seulement d'endiguer les flux, mais de décourager les passeurs et ceux qui utilisent leurs services et de démanteler ces réseaux de passeurs de manière efficace.

Nous avons voulu, et c'est pour moi une action complémentaire et indissociable, reconstruire notre relation également avec les Comores. C'est le sens de l'accord de coopération d'une ampleur inédite que la France et les Comores ont signé en juillet dernier à Paris. Nous étions avec les ministres et plusieurs élus ici présents à l'Elysée et nous avons formalisé cet accord. Il prévoit un haut niveau de contribution française, 150 millions d'euros pour travailler sur les moteurs de l'immigration des Comores vers Mayotte, l'éducation, la santé ou l'insertion professionnelle. Cet accord prévoit des engagements également des Comores sur la lutte contre les filières de passeurs et prévoit un renforcement, là aussi inédit, de la coopération pour prévenir et aider au retour.

Nous enregistrons les premières améliorations concrètes avec des démantèlements de filières en juillet. Une baisse de 20 % du nombre d'embarcations détectées en septembre de cette année.

Je veux ici dire très clairement aux Mahorais que ces moyens que la France consacre aux Comores n'enlèvent rien à l'effort fait pour Mayotte. Au contraire, ils sont la condition même de la réussite de cette politique que nous sommes en train de conduire.

Au-delà du strict aspect de l'immigration, nous avons également renforcé la lutte contre la délinquance. Lutter contre les vols et les agressions est la priorité des forces sur le terrain pour assurer la sécurité partout et à toute heure. Les effectifs de police ont été renforcés, sur décision du ministre, de 80 effectifs depuis le début de l'année et les effectifs de gendarmerie sont passés d'un escadron à trois escadrons. Pour être plus efficace, nous créerons au 1er janvier la Direction territoriale unifiée de la police nationale. C'est une réforme majeure de l'organisation des services de police qui permettra d'améliorer l'efficacité et la présence sur la voie publique.

L'effort sur la sécurité dans et aux abords des établissements scolaires est à cet égard une priorité. Nous sommes ici dans un collège et je vous remercie, madame la principale de nous accueillir, monsieur le vice-recteur. La sécurité aux abords des établissements était devenue essentielle. Et je sais combien les Mahoraises et les Mahorais s'étaient mobilisés eux-mêmes avec un grand esprit de civisme et ce sens de la vigilance auquel j'ai pu appeler. Néanmoins, la puissance publique doit aussi être au rendez-vous et y répondre. Jusqu'à 150 effectifs se consacreront à ce travail de sécurisation aux abords des établissements scolaires, qui est désormais une des priorités. Police nationale et municipale, gendarmerie et médiateur. Les équipes mobiles de sécurité ont été renforcées en 2019 avec plus de 40 membres. Des patrouilles de gendarmes mobiles et de police nationale montent régulièrement à bord des bus pour les escorter en fonction des trajets et de la sensibilité de ceux-ci. Je veux dire ici très clairement que nous gagnerons là aussi cette bataille.

Je ne peux achever ce point et ses propos sur la sécurité, sans parler de la sécurité civile. Mayotte a vécu une période d'activité sismique intense en 2018, qui a endommagé certaines constructions et beaucoup inquiété la population. Je le sais. Nous avons diligenté des recherches scientifiques de haut niveau qui ont permis d'identifier la naissance d'un nouveau volcan sous-marin en activité à quelques kilomètres à l'est de la Petite-Terre et l'affaissement de Mayotte de plusieurs centimètres. Cette situation crée de nouveaux risques pour la population. Le plan ORSEC est en cours de révision et l'État accompagnera les communes dans la révision de leur plan communal de sauvegarde. Nous déploierons une vingtaine de sirènes pour l'alerte des populations exposées dès que les simulations seront disponibles et présentées à la population. En attendant, un premier système d'alerte sera mis en place dès la fin de l'année.

Voilà les quelques éléments que je souhaitais porter à votre connaissance et à la connaissance des Mahorais sur le sujet essentiel de la sécurité dans toutes ses composantes.

Après ce long propos, je veux aussi parler du développement de Mayotte et de son avenir. Mayotte a une chance, est un trésor, c'est sa jeunesse. Il nous faut donc là aussi être au rendez-vous des moyens qui sont mis à disposition et de l'action que nous voulons conduire.

C'est d'abord l'école et l'éducation pour commencer. Nous voulons en effet rétablir la confiance des Mahorais dans leur système scolaire, car ils le demandent fortement et sont parfois tentés de quitter Mayotte pour scolariser leurs enfants en dehors du territoire. D'abord, nos ambitions ont le même niveau que dans l'Hexagone en termes de maîtrise des savoirs aux différents âges de scolarisation. J'insiste ici sur ce point

l'hexagone en termes de maîtrise des savoirs aux différents âges de scolarisation. J'insiste ici sur ce point. C'est le sens de la création d'un rectorat de plein exercice qui sera effectif au 1er janvier 2020. C'est aussi pour cela que nous poursuivons l'effort sur les recrutements des personnels enseignants. Le Centre universitaire de Mayotte a augmenté sa capacité d'accueil de 20 % en 2019 et nous continuerons à développer cette capacité de formation locale pour les enseignants du premier et du second degré. Dans ce cadre, nous devons notamment renforcer l'attractivité de Mayotte pour les néo titulaires qui commencent leur carrière à Mayotte et doivent être traités comme les autres enseignants au plan indemnitaire.

Ce haut niveau d'ambition passe par une adaptation aux réalités locales également, d'une part, par exception à la règle générale de décentralisation. L'Etat investit massivement dans les constructions scolaires à hauteur de 430 millions d'euro d'ici 2022. J'assume pleinement ce choix compte-tenu de la démographie de Mayotte et des défis qui sont devant nous. 800 classes dans le premier degré seront ainsi ouvertes d'ici la fin du quinquennat, ce qui nous permettra de supprimer aussi en quasi-totalité les rotations scolaires, et de les supprimer complètement d'ici à 2025 au plus tard. 9 nouveaux collèges, 4 nouveaux lycées, 3 internats, 3 cantines centrales constituent ce plan d'ici à 2022.

En outre, nous adaptons aussi la façon d'accueillir les élèves à l'école. Nous généralisons progressivement à tous les niveaux les dispositifs de SAS, de mise à niveau pour les jeunes qui arrivent en cours de scolarité. L'intérêt de ces SAS pour ces jeunes est manifeste. C'est la condition d'une meilleure réussite scolaire. Cette nouvelle approche est aussi bénéfique pour les enfants qui suivent la scolarité de façon régulière, et ainsi les classes ne seront plus ralenties dans leur apprentissage par les arrivées en cours d'année. Nous déployons en même temps des parcours talents, ouverts à tous, avec des enseignements enrichis. C'est un des éléments forts pour la confiance des mahorais dans l'école de la république, dans leur territoire.

Nous déclinons également à Mayotte les grandes mesures nationales. Le petit déjeuner à l'école, d'abord. Il concerne à ce jour plus de 4 000 jeunes. Nous souhaitons pouvoir l'étendre progressivement en lien avec les communes et la structuration des filières agricoles locales. L'objectif est un doublement pour la rentrée prochaine. C'est un élément clé là aussi pour favoriser le circuit court, mais pour permettre à nos enfants qui sont scolarisés d'avoir au moins un repas par jour correct, et surtout d'arriver le ventre plein à l'école. C'est ensuite le dédoublement des classes de CP/CE1. Il est achevé à Mayotte sous la forme le plus souvent de 2 enseignants par classe, ce qui est d'une grande efficacité pédagogique, et il concerne 10 000 élèves. Le développement de l'apprentissage et de la voie professionnelle est également bien engagé.

Pour terminer ce point sur l'éducation, je souhaite citer là-aussi les relations avec les Comores. Dans le cadre du partenariat que nous avons signé, nous proposerons l'an prochain un partenariat sur l'éducation pour compléter l'effort fait à Mayotte par un effort spécifique fait aux Comores pour prévenir la migration des familles, éviter que les efforts qui sont faits ici ne soient, si je puis dire, totalement abolis, ou en tout cas pour partie effacés par la migration éducative dont nous avons vu les effets ces dernières années.

Au-delà de l'éducation, je veux aussi avoir quelques mots sur le social et la santé tout particulièrement. Là aussi, nous rattrapons le retard. Nous créons l'Agence régionale de santé au 1er janvier 2020. J'ai remercié tout à l'heure Dominique VOYNET qui a accepté de s'engager depuis maintenant plusieurs mois sur ce sujet. Nous avons en effet mobilisé Mme VOYNET depuis plus d'un an pour construire une approche commune de notre coopération aux Comores en matière de santé et du développement des politiques de santé à Mayotte. Nous continuerons là-aussi à mettre en œuvre cette approche cohérente, elle prendra la tête de cet ARS au 1er janvier prochain. Nous avons lancé les investissements et les études pour un deuxième hôpital. Ce sera 170 millions d'euro d'investissement en matière de santé sur les prochaines années. En attendant, nous investissons sans relâche pour que la santé soit accessible pour tous. 20 millions d'euros d'investissements d'urgence sont programmés dès 2019.

S'agissant des prestations et allocations sociales, là aussi, nous devons avancer dans le cadre de la convergence pour créer un dispositif adapté aux besoins de Mayotte, à son histoire, sa situation économique et démographique avec quelques principes simples. D'abord, nous tiendrons les engagements de la loi égalité réelle, notamment pour ce qui concerne le déploiement de l'allocation pour l'éducation des enfants handicapés. Nous avons eu des discussions avec plusieurs élus, j'ai été sollicité par plusieurs parents. Je veux que les choses soient claires. Cela fait partie de la convergence sociale. Nous mettrons dans un chemin de convergence en fonction de l'augmentation progressive des revenus moyens d'activité et moyens qu'il faut pour permettre le rattrapage, et des solutions sur mesure seront ainsi définies. Nous commencerons tout particulièrement par la retraite. La retraite moyenne est de 280 euros par mois. Elle n'est pas suffisante. Cela a été pointé par tous les élus, mais aussi par une bonne partie des retraités que j'ai pu croiser, et le diagnostic était établi par la ministre. De nombreux Mahorais ont travaillé tout au long de leur carrière, mais au moment de leur départ en retraite, ils sont pénalisés sur le caractère largement informel de l'économie mahoraise durant les premières années du régime obligatoire, soit entre 1987 et 2002, et ils sont pénalisés aussi par la disparition des archives antérieures à 1993. Nous ne pouvons pas leur demander en quelque sorte de payer pour ces éléments auxquels ils ne peuvent rien. C'est pourquoi je demande au gouvernement d'ouvrir une négociation sur la prise en compte de cette situation particulière, afin de faciliter le départ à la retraite des travailleurs âgés avec une

retraite décente.

Le dispositif de soutien à la garde d'enfants sera aussi mis en place dans le cadre de cette convergence. Le gouvernement mettra en place le dispositif national Pajemploi au 1er janvier 2022. C'est une mesure qui permettra de faciliter le travail des femmes et aussi de lutter contre le travail informel. Cent nouvelles places de crèche seront en outre financées en 2020, et chaque année suivante pendant trois ans. C'est là aussi une mesure concrète du plan pauvreté qui participe de ce contrat de convergence sur le plan social.

Enfin, de la même manière que je souhaite que nous commencions la mise en œuvre concrète par les retraites, selon les termes que j'ai évoqués, je souhaite aussi que le suivi des personnes en situation de handicap fasse l'objet de mesures concrètes dès le début de l'année prochaine. Là où je souhaite que la convergence soit d'abord économique pour tous les actifs, pour les personnes en situation de handicap et les retraités, elle doit être évidemment sociale. Ces derniers ne vivant pour tout ou partie que de revenus de remplacement.

Le développement, après avoir parlé d'éducation, de santé et de politique sociale, passe également par les infrastructures. Le plan de convergence prévoit 300 millions d'euros sur la mobilité, dont près de 50 % par le département. Il s'agit d'un programme routier et de transports en commun que l'Etat accompagnera au plan financier et réglementaire. Lors du grand débat avec les maires, le 1er février dernier, j'ai entendu une forte attente des Mahorais sur le port et l'aéroport. J'ai bien noté qu'elle m'a été constamment rappelée depuis que je suis parmi vous. Pour ce qui concerne le port, le secrétaire d'État s'est rendu cet après-midi sur site. La priorité est le bon fonctionnement de la délégation de service public, et l'Etat entrera dans la gouvernance du port avec cet objectif. Nous souhaitons aussi pouvoir investir plus largement et permettre d'offrir à Mayotte un port essentiel dans ce canal du Mozambique, qui permettra de développer les activités commerciales, énergétiques et de transit. C'est une voie d'expansion économique, d'opportunités à créer, d'emplois évidemment portuaires et logistiques, mais également dans de nombreuses filières qui dépendent et dépendront de cette activité.

Pour ce qui concerne l'aéroport, les Mahorais nous demandent d'avoir accès à des billets d'avion plus nombreux et moins chers. À très court terme, c'est cela. Une nouvelle compagnie aérienne internationale dessert désormais Mayotte. Nous allons mettre en place pour le début de l'année prochaine des obligations de service public pour toutes les compagnies qui seront présentes sur la ligne Paris-Mayotte, notamment pour une politique tarifaire plus favorable aux jeunes publics. Mais il est clair que si nous voulons développer plus de concurrence, il nous faut avoir les infrastructures qui permettent à toutes les compagnies de venir, utiliser une plus grande variété d'avions à Mayotte. Et c'est bien évidemment le sujet de la piste longue qui est ainsi posée. Je l'ai dit sur ce point, on a souvent expliqué aux Mahorais qu'on allait faire des études. Cela tombe bien, ces études ont été faites, nous avons pu en prendre connaissance. Donc, je ne vais pas vous dire ce soir que nous allons faire des études pour savoir s'il faut faire cet investissement. Nous allons le faire. Nous avons décidé de relancer ce projet, car il n'y aura pas de développement de Mayotte sans un aéroport qui puisse accueillir des gros porteurs, mais aussi différents types d'avions de manière beaucoup plus simple. Il y a plusieurs scénarii : l'allongement de la piste vers l'ouest dans les terres, l'allongement vers l'est dans la mer, sur le plateau corallien et la piste convergente. Ces différentes hypothèses ont déjà fait l'objet de pré-études. Nous allons maintenant lancer les études de faisabilité qui précéderont la mise en œuvre et le début du chantier. Ce ne sont plus des études d'opportunité. Le contrat de convergence prévoit la reprise des études et réserve d'ores et déjà un peu plus d'un million et demi d'euros pour cela. Elles seront menées dans les meilleurs délais. Nous allons actualiser les inventaires environnementaux, car les précédents ont dix ans, ce qui permettra de savoir aussi quelles sont les atteintes à l'environnement à minimiser ou à compenser. Je souhaite également que le plan d'approvisionnement en matériaux soit solide et pour le rythme des travaux. C'est un point essentiel. Nous sommes échaudés par le chantier de la route du Littoral à La Réunion, où nous n'avons collectivement pas su être au rendez-vous, et parfois aussi la production locale et les acteurs locaux. Et donc, il nous faut en parallèle de ces études, il ne faut pas attendre ces études qui sont, je le redis, des strictes études de faisabilité, mener le travail sur l'approvisionnement en matériaux pour le chantier, pour maximiser l'approvisionnement local et les filières locales. L'ensemble de ces études commenceront dans les tous prochains mois. J'ai demandé au gouvernement qu'elle n'excède pas 18 mois pour que je puisse répondre moi-même avant la fin de ce quinquennat des engagements et des passages aux prochaines étapes. Ce serait trop facile de vous dire qu'on terminerai ces études de faisabilité après le printemps 2022. Donc, je m'en porte ici garant.

Toutes ces infrastructures sont au service du développement et des filières économiques et le développement de Mayotte, c'est évidemment le développement de l'emploi privé. C'est par une approche par filière que nous pourrons avancer, et c'est l'objectif de la réforme des aides économiques conduites par Annick GIRARDIN depuis deux ans. Nous voulons notamment développer la filière pêche. Le contrat de convergence prévoit 4,7 millions d'euros sur ce sujet, pour la création de pontons de débarquement pour la pêche et le ministère de l'Agriculture soutiendra le renouvellement de la flotte de pêche. Nous avons vu ce matin de très beaux exemples de mobilisation compris entre différents territoires ultramarins avec des entrepreneurs ambitieux. Je souhaite que nous puissions accompagner ce développement qui est créateur d'emplois, et qui permet aussi de maximiser la production locale. Les filières agricoles seront aussi accompagnées : viandes, fruits et légumes,

plantes à partum. Nous devons, ici comme ailleurs, nous fixer comme objectif l'autonomie alimentaire. Le contrat de convergence prévoit plus de 10 millions d'euros sur ce sujet. Et c'est à la fois le moyen de créer de l'emploi local dans un contexte où nous allons avoir 80 000 jeunes qui vont rentrer dans les prochaines années sur le marché du travail. Mais c'est aussi un moyen de développer plus d'autonomie et donc de baisser les prix. La vie chère est due à la trop grande dépendance aux imports et à la très grande et trop grande dépendance à quelques acteurs, parce que ces importations sont souvent le fruit d'activités monopolistiques ou oligopolistiques, qu'il s'agisse de l'import-export, des activités de distribution, quand il y a un peu de production de celles-ci. La création d'emplois sera jumelle de la baisse des prix, si nous savons être au rendez-vous du développement de ces filières. Enfin, évidemment, ce sont les filières de l'économie verte qu'il convient de développer, et je souhaite que le développement de Mayotte se conjugue avec les ambitions justement climatiques qui sont les nôtres. Je pense tout particulièrement aux énergies renouvelables où, là aussi, nous allons investir massivement et continuer de le faire et qui sont au cœur du développement. J'aurai l'occasion demain de poursuivre sur ce sujet justement de la lutte contre le réchauffement climatique et pour la biodiversité en me rendant aux Glorieuses. Mais je considère que le développement à Mayotte passe aussi par une stratégie en matière d'économie verte. Enfin, durant ce déplacement et pour acter justement de ces ambitions en matière de développement, nous souhaitons accroître nos investissements en matière de rénovation urbaine et d'habitat. 220 millions d'euros seront consacrés à ce secteur. L'ANRU est déjà mobilisé et continuera de l'être en poursuivant l'accélération de ses délais pour les rénovations urbaines indispensables.

Et nous l'avons vu, l'un des obstacles à l'accélération ou la mise en œuvre de nombre de ces projets est le manque d'ingénierie publique sur le terrain aux côtés des élus comme parfois de certains services de l'Etat. C'est pourquoi nous souhaitons engager l'Agence française de développement, l'AFD, qui faisait partie de ce déplacement, pour pouvoir accompagner par son savoir-faire, son expertise et son personnel, l'ensemble de nos équipes.

Voilà, Mesdames et Messieurs, quelques-unes des conclusions, des annonces et des résultats que je souhaitais vous présenter. Ce ne sont pas des promesses, c'est le fruit d'engagements qui ont été pris, mis en œuvre dans un temps record, parfois moins de 18 mois, et dont les résultats sont inégalés. À plusieurs reprises sur des sujets comme celui de l'immigration clandestine, Mayotte avait eu à faire face à des coups durs. Mais je crois que tous ensemble nous avons su apporter des premières réponses extrêmement tangibles sur tous ces sujets, et nous continuerons d'être au rendez-vous et je souhaitais ici pouvoir expliquer notre ambition, notre volonté aux Mahorais et leur redire, redire à leurs élus, que la République française continuera d'être là à vos côtés. Parce que, je l'ai dit, Mayotte aime la République, et vous l'avez tous dit dans votre discours. Je dois dire que la Marseillaise qui a retenti tout à l'heure, Monsieur le maire, était bouleversante à cet égard. Et quand on aime la République à ce point, la République aussi doit beaucoup. Elle doit accepter que nous sommes dans un territoire de la République, un département qui a ses contraintes sismiques, géographiques, démographiques qui nous conduisent à devoir investir. C'est comme ça que je vois les choses, c'est investir pour rétablir simplement l'égalité des chances et permettre à Mayotte de bâtir son avenir dans la France, où elle restera toujours dans la République. Je vous remercie et je réponds maintenant à vos questions.